



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du mardi 21 mai 2024 au vendredi 21 juin 2024 (32 jours), pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la SAS Eoliennes de Champagnac (filiale société VSB énergies nouvelles) relatif à la création d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs ainsi que d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Champagnac-la-Prune et Saint-Paul.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : création d'un parc éolien sur le territoire des communes de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul. La demande d'autorisation environnementale recouvre une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L. 341-1 et suivants et R. 341-1 et suivants du code forestier, sur une superficie de 0 ha 71a 47ca.

Madame Marie, Lise BAUDOUX-PLAS, retraitée de la fonction publique d'État est désignée en qualité de présidente de la commission pour mener cette enquête publique. Monsieur Jean-Louis DUC, retraité – ingénieur des travaux publics de l'État et monsieur Jean-Paul PELOTTE, directeur des services techniques, services aménagements et urbanisme, retraité, sont désignés membres titulaires. Monsieur André CHOURY, retraité d'EDF-GDF, est désigné membre suppléant.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'incidence et un résumé non technique sera tenu à la disposition du public, du 21 mai 2024 au 21 juin 2024 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- La mairie de Champagnac-la-Prune, située 6 Grand'Rue :
 - le lundi et jeudi de 13h30 à 17h00
- La mairie de Saint-Paul, située 1 Place Henri Monteil :
 - le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi et le vendredi de 09h00 à 12h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête, tenus à sa disposition en mairie de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul.
- adresser ses observations et propositions à la présidente de la commission d'enquête :
 - par correspondance à la mairie de Champagnac-la-Prune, siège de l'enquête (adresse postale : 6 Grand'Rue 19320 Champagnac-la-Prune).
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet du Parc éolien Champagnac et Saint-Paul).

– accéder pendant la durée de l'enquête publique à un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement, et ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5368>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5368@registre-dematerialise.fr.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5368> et donc visibles par tous.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

- En mairie de Champagnac-la-Prune située 6 Grand'Rue :
 - Mardi 21 mai 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Samedi 25 mai 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Mardi 4 juin 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Jeudi 13 juin 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Vendredi 21 juin 2024 de 14H00 à 17H00.
- En mairie de Saint-Paul, située 1 Place Henri Monteil :
 - Mardi 21 mai 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Lundi 27 mai 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Samedi 8 juin 2024 de 9H00 à 12H00 ;
 - Mercredi 19 juin 2024 de 14H00 à 17H00 ;
 - Vendredi 21 juin 2024 de 9H00 à 12H00.

À l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'information complémentaires peuvent être adressées à madame Sarah MATRAY, cheffe de projet développement éolien de VSB ENERGIES NOUVELLES – Numéro de téléphone : 07 43 36 80 06 – courriel : sarah.matray@vsb-energies.fr.

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 23 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA